

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

PCT

NOTIFICATION DE LA RÉCEPTION DE
L'EXEMPLAIRE ORIGINAL

(règle 24.2.a) du PCT)

Destinataire :

BARBE, Laurent
Gevers France
41 avenue de Friedland
75008 Paris
FRANCE

Date d'expédition (jour/mois/année) 01 juin 2015 (01.06.2015)	NOTIFICATION IMPORTANTE
Référence du dossier du déposant ou du mandataire SNECMA9768	Demande internationale n° PCT/FR2015/051214

Il est **notifié** au déposant que le Bureau international a reçu l'exemplaire original de la demande internationale précisée ci-après.

Nom(s) du ou des déposants et de l'État ou des États pour lesquels ils sont déposants :

SNECMA (pour tous les pays désignés)

Date du dépôt international : 07 mai 2015 (07.05.2015)

Date(s) de priorité revendiquée(s) : 21 mai 2014 (21.05.2014)

Date de réception de l'exemplaire original par le Bureau international : 28 mai 2015 (28.05.2015)

Liste des offices désignés :

AP: BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ, TZ, UG, ZM, ZW

EA: AM, AZ, BY, KG, KZ, RU, TJ, TM

EP: AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK, SM, TR

OA: BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG

National: AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JP, KE, KG, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW

ATTENTION: Le déposant doit soigneusement vérifier les indications figurant dans la présente notification. En cas de divergence entre ces indications et celles que contient la demande internationale, il doit aviser immédiatement le Bureau international. **En outre, l'attention du déposant est appelée sur :**

- les délais dans lesquels doit être abordée la phase nationale (cf. www.wipo.int/pct/fr/texts/time_limits.html; chapitres 3 et 4 de la phase nationale du *Guide du déposant du PCT*.)
- les exigences relatives aux documents de priorité (le cas échéant) (cf. paragraphe 5.070 de la phase internationale du *Guide du déposant du PCT*.)

Une copie de la présente notification est envoyée à l'office récepteur et à l'administration chargée de la recherche internationale.

Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse	Fonctionnaire autorisé Baert Carole e-mail pt09.pct@wipo.int n° de téléphone +41 22 338 74 09
--	--